



Concours d'innovation "INNOV'ACTION 976"

Description

Le concours d'innovation « INNOV'ACTION 976 » est né de la volonté du Conseil Départemental de Mayotte de faire de l'île, un territoire d'innovation. Afin d'élargir au maximum le nombre de candidatures éligibles, le thème retenu pour le concours est **"Tous, acteurs de l'innovation"**.

Les objectifs de ce concours sont :

- d'encourager l'esprit d'entreprendre,
- de renforcer le soutien à la création d'entreprises innovantes
- de mieux accompagner l'esprit de créativité

Organisé par l'Agence de Développement et d'Innovation de Mayotte (ADIM) et en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (CCIM), la participation au concours est ouverte aux entreprises implantées à Mayotte, ainsi qu'aux entreprises extérieures.

En effet, il n'est pas nécessaire d'avoir une entreprise implantée à Mayotte. Toutes les entreprises dont les activités ont des retombées économiques et/ou scientifiques significatives sur le territoire mahorais, sont éligibles au concours « INNOV'ACTION 976 ».

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 20 septembre 2020 à minuit.

Selon leur classement, les lauréats se verront attribuer les prix suivants :

1er prix : 20 000 €

2ème prix : 10 000 €

3ème prix : 5 000 €

4ème prix : 2 500 €

5ème prix : 2 500 €

Tous les autres candidats pourront également bénéficier d'une diffusion auprès des structures partenaires.

Retrouvez toutes les informations ainsi que les modalités d'inscription sur le lien suivant :

[Informations et inscription](#)

date créée
août 2020